

mit pas de se borner à acquérir des connaissances même utiles, ou d'attendre, pour agir, qu'il les eût acquises : persuadé que la paix ne pouvait pas tarder beaucoup à se conclure, et comprenant de quelle importance il était de donner au Canada et à l'Acadie des limites fixes et déterminées, il fit partir M. CÉLERON de BIENVILLE, accompagné de trois cents hommes, pour le Détroit, avec ordre de traverser de là le pays jusqu'aux monts Apalaches, qu'il admettait être les bornes des possessions de l'Angleterre, et au-delà desquels il soutenait qu'elle ne pouvait avoir aucune prétention. Cet officier avait ordre, non seulement d'engager un certain nombre de sauvages à l'accompagner dans son excursion, mais encore de tirer parole de toutes les tribus chez lesquelles il passerait, qu'elles ne permettraient à l'avenir à aucun commerçant ou traitant anglais de les venir visiter. Il lui fut fourni des plaques de plomb sur lesquelles étaient gravées les armes de France, et qu'il avait ordre d'enterrer à des stations particulières ; ce dont il devait être dressé des procès-verbaux signés de lui-même et des officiers qui l'accompagnaient.

Dans le même temps que le comte de la Galissonnière faisait partir M. de Céleron pour le Détroit et les contrées de l'ouest, il envoya une lettre à M. HAMILTON, gouverneur de la Pensylvanie, pour l'informer de la démarche qu'il faisait, et le prier de donner ses ordres pour qu'à l'avenir les habitans de son gouvernement n'allassent pas commercer au-delà des monts Apalaches, attendu qu'il avait reçu de son gouvernement l'injonction expresse de saisir les personnes et de confisquer les effets de ceux qui seraient trouvés faisant la traite avec les sauvages dans les contrées situées à l'ouest de ces montagnes, lesquelles, disait-il, appartenaient incontestablement à la France.

M. de Céleron s'acquitta ponctuellement de la commission dont le gouverneur général l'avait chargé ; mais non sans exciter des soupçons et des craintes dans l'esprit des sauvages, dont plusieurs ne se gênèrent pas de dire tout haut, que l'objet de la France, en prenant ainsi possession de leur pays, pourrait bien être de faire d'eux ses sujets, et peut-être même ses esclaves. La masse des procès-verbaux qui furent dressés dans le cours de cette expédition, furent apportés à M. de la Galissonnière, et par lui transmise à la cour de France. Deux ans après, Céleron fut récompensé des services qu'il avait rendus en

---

ses plantes, ses terres et ses minéraux, ainsi que sur les rivières, les lacs et mers qui baignent cette portion étendue de l'Amérique qu'il gouvernait. Il était même en état de donner la description des endroits éloignés qu'il n'avait pas vus mieux que ceux qui les habitaient. Enfin, M. de la Galissonnière était l'homme qu'il fallait pour réveiller dans l'esprit des Canadiens le goût des sciences et des arts, s'il n'y avait été qu'endormi.